

**AVIS PUBLIC**

**ORDONNANCES**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné que lors de sa séance ordinaire du 6 septembre 2022 à 19 h, le conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve a édicté l'ordonnance suivante :

**A - Ordonnance relative aux manœuvres obligatoires ou interdites.**

Ordonnance ORD2722-048 visant à instaurer la mise en sens unique vers l'est de la rue de Boileau, entre les rues Disckson et Lacordaire (*Règlement sur la circulation et le stationnement, R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3*).

Lors de sa séance ordinaire du 4 octobre 2022 à 19 h, le conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve a édicté les ordonnances suivantes :

**B - Ordonnances relatives aux événements prévus dans le « Tableau des événements sur le domaine public 2022 (partie 8).**

1. Ordonnance ORD2722-053 permettant la consommation et la vente de nourriture et de boissons alcooliques ou non ainsi que la vente d'articles promotionnels reliés à l'événement, pour l'année 2022 (*Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8*).

2. Ordonnance ORD2722-054 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur (*Règlement sur le bruit, R.R.V.M., c. B-3, article 20*).

**C - Ordonnances relative à la fermeture de la rue Joffre.**

Ordonnance ORD2722-055 permettant la fermeture permanente à partir du 11 octobre 2022 de la rue Joffre entre les rues Grosbois et Berlinguet (*Règlement sur la circulation et le stationnement, R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3 (8)*).

Les ordonnances ci-dessus mentionnées peuvent être consultées à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, durant les heures normales d'ouverture ou en faisant une demande par courriel à l'adresse suivante : [MHM\\_Greffe-consultation@montreal.ca](mailto:MHM_Greffe-consultation@montreal.ca)

**FAIT À MONTRÉAL, CE 12<sup>E</sup> JOUR D'OCTOBRE 2022.**

**La secrétaire d'arrondissement substitut,**

**Annick Barsalou**